



L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Les mesures de surveillance

Objectif

Les mesures de surveillance auxquelles les autorités judiciaires et policières peuvent recourir dans le cadre de leurs investigations sont nombreuses : géolocalisation, écoutes téléphoniques, vidéosurveillance, sonorisation, etc. Mais la mise en oeuvre de ces dispositifs de surveillance est strictement encadrée par la loi, de sorte que la méconnaissance des conditions requises (de fond et/ou de forme) est de nature à emporter la nullité de la procédure. La présente formation a pour objectif d'exposer ces formalités substantielles, nécessaires à la régularité de la procédure, et de préciser les conditions auxquelles l'avocat doit satisfaire pour pouvoir se prévaloir de leur violation à l'appui d'une requête en nullité (intérêt et qualité à agir, nécessité ou non de rapporter la preuve d'un grief).

Thèmes abordés

La géolocalisation ; régime de droit commun ; régime spécial ; introduction dans un espace privé aux fins d'installation (ou de retrait) du dispositif ; les écoutes téléphoniques ; au stade de l'enquête de police ; au stade de l'instruction préparatoire ; les personnes susceptibles d'être mises sur écoute ; la retranscription des conversations téléphoniques ; la vidéosurveillance et la sonorisation ; la vidéosurveillance des lieux publics ; la vidéosurveillance des lieux privés ; la sonorisation des lieux privés ou publics ; activation à distance des appareils connectés ; le régime des nullités.

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur la géolocalisation

- Connaître le régime de droit commun
- Faire le point sur le régime spécial
- Connaître le régime dérogatoire dans le cadre de l'urgence

Partie 2 : Faire le point sur les écoutes téléphoniques

- Faire le point sur les écoutes téléphoniques au stade de l'enquête et au stade de l'instruction
- Identifier les personnes susceptibles d'être mises sur écoute

- Faire le point sur la retranscription des conversations téléphoniques

Partie 3 : Faire le point sur la vidéosurveillance et la sonorisation

- Faire le point sur la vidéosurveillance des lieux publics
- Faire le point sur la vidéosurveillance des lieux privés
- Faire le point sur la sonorisation des lieux privés ou publics
- Faire le point sur l'activation à distance des appareils connectés
- Connaître le régime des nullités



Formation animée par

**William
Roumier**

Docteur en droit et ancien chargé d'enseignement Université Paris II

Tarif : 160 €



Période
Du 1 décembre 2025 au
31 décembre 2026



Durée
4 heures de formation



Public
Avocats, Juristes,
Huissiers, Greffiers,
Notaires



Niveau 1
Acquisition des fondamentaux



Formation
E-learning

Qualiopi

processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation





L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE PÉNALE **Les mesures de surveillance**

Prérequis

Aucun

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 4 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 1er décembre 2025

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dcruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothée Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothée.lavalle@pro-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

William Roumier

Docteur en droit et
ancien chargé d'enseignement
Université Paris II

Tarif : 160 €

Période
Du 1 décembre 2025 au
31 décembre 2026

Durée
4 heures de formation

Public
Avocats, Juristes,
Huissiers, Greffiers,
Notaires

Niveau 1
Acquisition des
fondamentaux

Formation
E-learning

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Les mesures de surveillance

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE		RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION	
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Tel.		Tel.	
E-mail		E-mail	
Société / Cabinet			
Adresse			
CP	Ville		

Tarif : **160€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
 J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
 J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3, rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

